



Erasmus+



European
Commission

Erasmus+

L'ECOLE PRIMAIRE „GJORGIJA PULEVSKI“
SKOPJE MACÉDOINE DU NORD

LE SYSTÈME SCOLAIRE EN MACÉDOINE DU NORD

Partenariat Stratégique Erasmus+

APPRENDRE PAR LE JEU

2019-1-FR01-KA229-062121_5

LES CARACTÉRISTIQUES

L'enseignement macédonien est inspiré par quelques principes fondateurs :

- ❑ Gratuité de l'enseignement dans les écoles et établissements publics;
- ❑ Obligation scolaire qui s'étend à tous les enfants de 6 à 18 ans;
- ❑ Inclusion des élèves dans la situation de handicap ayant des besoins particuliers dans les classes ordinaires;
- ❑ Laïcité de l'enseignement public en matière de religion, de philosophie et de politique;
- ❑ Monopole d'État sur l'organisation des examens publics et la distribution des diplômes universitaires;

L'école
maternelle

```
graph LR; A[L'école maternelle] --- B[Petite section]; A --- C[Moyenne section]; A --- D[Grande section];
```

Petite
section

Moyenne
section

Grande
section

À l'école maternelle les enfants apprennent:

- la langue
- à vivre ensemble
- la sensibilité (l'imagination et la création)
- à découvrir le monde



L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pour Cycle I

- de 6 à 9 ans

Pour Cycle II

- de 9 à 11 ans

Pour Cycle III

- de 11 à 14 ans



LYCÉE

lycée de culture générale

4 ans

lycée vocationnel

4 ou 3 ans

lycée d'art et de musique

4 ans

Baccalauréat-diplôme national qui met un terme au cycle secondaire et permet d'aller à l'université

Université



- Depuis 2006, système Bologne
- « L » pour Licence (3 ou 4 ans)
- « M » pour Master
- « D » pour Doctorat (entre 2 à 3 ans)

LES NOTES

- À l'école primaire, pour le cycle I, le système d'évaluation utilise une évaluation descriptive
- A l'école primaire (pour cycle II et III) et au lycée, les notes sont sur 5
 - Remarque: Insuffisant 1
- Les notes sont inscrites dans le cahier de bord de chaque classe (version papier et électronique) et transcrites dans le relevé des notes.
- À la fin de l'année scolaire, les notes sont inscrites dans le bulletin de fin d'année.

L'année scolaire

- L'année scolaire comprend 180 jours de classe, divisés en deux semestres.
- Les cours sont étalés sur cinq jours dans la semaine.
- L'année scolaire commence le 1er septembre
- L'année scolaire se termine le 10 juin
- Les élèves ont des vacances d'hiver de 21 jours

Le personnel

- ❑ L'équipe de gestion est dirigée par un directeur, mais s'il y a plus de 1 000 élèves dans l'école, un directeur adjoint est nommé.
- ❑ Les décisions sont prises par la commission scolaire (enseignants, parents, représentants de la municipalité et représentants du ministère)
- ❑ Le comptable et le secrétaire sont responsables de la gestion et de l'administration financière de l'institution.
- ❑ Le service pédagogique se compose d'un pédagogue, d'un psychologue et d'un éducateur spécialisé.

L'équipe des enseignants

- Les enseignants enseignent tous les cours des cycles I et II, à l'exception des langues étrangères, des sciences naturelles, de l'éducation physique et de l'enseignement technique.
- Pour cycle III et au lycée, les enseignants donnent des cours dans une ou deux disciplines.

Les devoirs

- Les élèves du cycle I sont à l'école pendant 8 heures tous les jours. Ils n'ont pas de devoirs, ils terminent toutes les activités à l'école.
- Les élèves du cycle II et cycle III ont des devoirs, la résolution de problèmes, la rédaction de dissertations, le développement de projets.

Les activités des enseignants

- Chaque enseignant donne au moins 21 heures de cours par semaine. L'enseignant doit également organiser des cours supplémentaires et des activités extrascolaires.
- Chaque classe a un enseignant qui est responsable de la classe. Il coopère avec les parents et s'occupe des élèves.

Le service pédagogique et psychologique.

- Le pédagogue et le psychologue scolaire joue un rôle majeur dans le développement des élèves.
- Ils organisent des rencontres individuelles et de groupe avec les élèves et les parents.
- Leur rôle est d'aider les élèves qui ont des problèmes d'apprentissage et de discipline

Le conseil de classe

- Le Conseil des enseignants est l'organe professionnel le plus élevé qui s'occupe de l'ensemble du travail éducatif de l'école. Les membres du Conseil des enseignants sont tous les enseignants .
- Les enseignants se réunissent deux fois par semestre et décident des notes et du comportement de chaque élève.
- Le conseil de classe est dirigé par le directeur de l'école.

Le conseil des élèves

- Le conseil des élèves permet aux élèves de s'impliquer activement dans la vie scolaire, d'exprimer leur opinion et de résoudre seuls les problèmes liés à leur vie et à leur travail à l'école.
- Le travail est assisté par les enseignants responsables et le service pédagogique et psychologique.

L'association des parents

- Les parents sont un facteur très important dans le travail de l'école et sont impliqués à tous les niveaux dans le processus décisionnel de l'école.
- Les parents par l'association de parents peuvent donner des initiatives pour une réalisation plus réussie des activités gratuites des élèves et d'autres activités extrascolaires, des concours, des excursions, des performances, des promotions et d'autres activités et participer à la planification d'autres événements auxquels l'école et les élèves seront impliqués.
- Chaque classe a un parent membre de l'association des parents.

Ce diaporama a été réalisé par les professeurs Ljubinka Stojanovska et Dobrila Dukoska responsables du projet ERASMUS dans l'école primaire „Gjorgjija Pulevski“ Skopje Macedoine Du Nord .
le cadre du partenariat stratégique K229 du projet APPRENDRE PAR LE JEU.

2019-1-FR01-KA229-062121_5

Ce projet se déroule dans la période 01.09.2019 – 31.08.2021 et il est financé avec le soutien de la Union Européenne par le Programme Erasmus+